

Sujet : [INTERNET] EP-Projet éoliens du PUY DU LAC

De : Yvon FOUCAUD <idronydf@orange.fr>

Date : 21/09/2020 21:08

Pour : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Questions techniques

Dans les réseaux interconnectés en France, en Europe, il y a différents producteurs d'énergies tout au long de la chaîne et de consommateurs.!

EDF, RTE gestionnaires, régulent ce système afin que "**la production soit égale à la consommation**" et pour faire simple.. on obtient alors une fréquence qui doit être maintenue à la valeur nominale de 50 Hz,..**quelles que soient les variations de consommation ou de production.**

Nous voici donc avec le cahier des charges permettant un équilibre fondamental.!

Que se passe-t'il lorsqu'il y a un déséquilibre entre la production et la consommation ?

Une variation de la fréquence dans une plage qui doit rester très faible au risque de graves incidents et des dysfonctionnements importants !.

Pouvez-vous indiquer de façon lisible et compréhensible ce qui se passe dans une telle situation ?

Sans doute, le recours aux centrales à charbon Allemandes, d'autres centrales à gaz qui prendront le relais pour palier une "**sous production soudaine**"..

Il faut réagir vite, mais alors **les "producteurs" de Gaz à Effets de Serre GES** vont polluer l'atmosphère, introduire le réchauffement climatique !

Nous avons donc la preuve que les éoliennes qui ne fonctionnent à 20-25% du temps "**offrent une production alternative d'énergie**" en contraignant tout un environnement humain en brisant un cadre de vie...du bien-être et la santé ! **c'est INACCEPTABLE**

Nous n'avons donc pas le justificatif du projet consistant à installer 8 éoliennes sur notre petite commune de Puy du Lac aux riches valeurs environnementales !

Pouvez-vous démontrer de façon objective dans le mémoire réponse que ce projet est utile au regard sur ce qui précède ?

N'oubliez pas d'apporter un éclairage sur les divers statuts juridiques des porteurs de projet et celui de Solveo...

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet éolien du PUY du LAC 17

De : Yvon FOUCAUD <idronydf@orange.fr>

Date : 21/09/2020 21:04

Pour : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

1-Que pensez vous de la loi ESSOC de 2018 sur la relation de confiance avec la population dans les projets éoliens ?

2-Que pensez vous des dispositions pouvant être prises dans le cadre des enquêtes publiques sur le principe des réunions publiques et d'échanges organisés par le commissaire enquêteur ?

Salutations

Sujet : [INTERNET] Opposition aux 2 projets éoliens à Puy du Lac nord et à Puy du lac sud

De : jean blin <jblin.surre@gmail.com>

Date : 21/09/2020 20:03

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Résident fréquemment chez des amis dans leur résidence à Champdolent, commune voisine de Puy du Lac, j'apprend le projet éolien dans les limites de ce village. Incroyable volonté de détruire des paysages agréables, reposants par des mâts hauts et épais et des pales bruyantes pour tous ce qui vit autour et destructrices pour les oiseaux et les chauves souris qui seront pris dans leur vent.

Séduit par ces villages le long de la Boutonne, nous y cherchons une maison qui abriterait nos futures années. Mais depuis que ce projet prend forme et maintenant à l'enquête publique, nous avons suspendu recherches et décision pour cet achat immobilier.

Aussi mon amie et moi nous opposons à la réalisation du projet éolien à Puy du Lac, que ce soit le projet au sud comme le projet au nord de la Jarrie.

Jacques et Isabelle.